

Séance du 1^{er} Septembre 2022

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 1^{er} septembre 2022 à 20h sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois

Présents : Desbois Gilles, Barraut Frédéric, Brun Stéphane, Donguy Anne-Laure, Guillemenet Sabrina, Kielpinski Corentin, Laurenceau Pascal, Marchand Annie, Pinna Cinthia, Plouvier Lysiane, Racouchot Emmanuel

Excusés : Jouveanceaux Jacky, Mérite Christian (pouvoir à Marchand Annie), Turlot Pauline (pouvoir à Laurenceau Pascal), Lory Lydie (pouvoir à Brun Stéphane)

Secrétaire de séance : Donguy Anne-Laure

Le Conseil Municipal prend note que, suite aux nouvelles dispositions à appliquer dès les prochains conseils municipaux, désormais seul le secrétaire de séance et le maire devront signer le procès-verbal des réunions. Le secrétaire sera également signataire des délibérations.

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil par mail, qui en ont pris connaissance.

Le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

2 – DELIBERATION

Bassin de rétention d'eaux pluviales de La Corvée - Attribution du marché

Ces travaux préconisés par l'étude diligentée par le Grand Chalon, concernent la réalisation d'un bassin de rétention d'environ 400 m³. Le Cabinet 2AGE a été retenu en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Après la conception du dossier et la consultation des offres des cinq entreprises par le Cabinet 2AGE, il est proposé au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise CORDIER répondant parfaitement aux cahiers des charges techniques demandées et dans des conditions financières inférieures aux autres candidats.

Des subventions ont été demandées et accordées pour ce projet, et ces travaux inscrits au budget 2022 pourront bénéficier de ces aides et ainsi être réalisés

Ayant entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, à main levée le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du maire et désigne l'Entreprise CORDIER pour la réalisation de ce programme de travaux qui sera suivi par le Cabinet 2AGE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – COMPTES RENDUS DES REUNIONS DIVERSES

3.1 Grand Chalon-Révision du PLUi et élaboration du RLPI : Réunion de présentation des résultats de l'enquête publique le 11 juillet 2022

Sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Le bilan des observations du public, les avis, les réserves et recommandations formulées par les partenaires, le rapport d'enquête ont été présentés. Les réserves des partenaires sur la réglementation sont en train d'être levées. Il est précisé que des rencontres ont eu lieu et vont se poursuivre avec certaines communes lorsque cela est nécessaire pour tout arbitrer. Les commissaires ayant notamment relevé que certaines étaient en retard malgré certains efforts sur le nombre de logements sociaux qu'elles doivent proposer pour respecter la réglementation en vigueur.

Les commissaires enquêteurs proposent toujours de limiter les surfaces constructibles. Ceci peut poser des difficultés à certaines communes qui ont déjà consenti des efforts importants comme l'a indiqué le maire de LANS lors du débat qui a suivi cette présentation.

Les réhabilitations de centre-bourg sont nécessaires et pourraient faire l'objet d'une expérimentation dans certaines communes.

Sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal : Il est à noter que notre commune sera très peu impactée par les dispositions de ce règlement. Désormais, toutes les enseignes seront soumises à autorisation du maire de la commune. Pour ce qui concerne les nombreux panneaux publicitaires déjà installés et non réglementaires, la question se posera quant à leur devenir.

3.2 : Réunion CCAS du 25 Août 2022

Mme Marchand fait le compte rendu de cette réunion lors de laquelle plusieurs points étaient à l'ordre du jour et notamment :

- L'organisation du concours de pétanque du samedi 3 septembre 2022.
- L'organisation du repas du CCAS du 8 octobre prochain avec le choix du menu à finaliser. Le prix pour les personnes invitées sera identique à celui de l'année dernière à savoir 35 € par personne. Les réponses des participants sont attendues pour la fin du mois de septembre Pour les colis de fin d'année qui seront distribués le dimanche 27 novembre, le CCAS est en attente du retour de congés des personnes pouvant proposer le contenu.
- L'organisation d'une marche le 2 Octobre 2022 : dans le cadre d'Octobre Rose. Celle-ci serait organisée en commun avec les communes d'Oslon et peut-être Châtenoy-en-Bresse (en attente de confirmation). La commune de Lans sera la commune de départ et proposera le café d'accueil et la marche se terminera à Oslon où une soupe sera servie.
- Le projet d'organisation d'un marché gourmand et artisanal le 24 juin 2023, avec la proposition de terminer cette soirée par les feux de la Saint-Jean.

3.3 : Réunion cabinet médical

Une ostéopathe était intéressée pour intégrer le cabinet médical. A la présentation des charges afférentes à cette location, elle avait décliné la proposition, jugeant les charges et le loyer trop élevés. M le maire lui a proposé de la rencontrer après l'été ce qui a été fait, afin de pouvoir trouver éventuellement un accord.

Le rendez-vous a eu lieu le 30 Août dernier. Elle a expliqué avoir une enveloppe financière insuffisante actuellement pour le règlement complet. Elle propose de n'occuper le cabinet que 4 jours sur 6, à l'essai pendant 1 an avec un coût proportionnel Après un tour de table le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

4 - QUESTIONS DIVERSES

4.1 Anniversaire de la libération de Saint-Marcel le 4 Septembre

M le maire et Lysiane Plouvier, conseillère défense, assisteront à cette commémoration.

4.2 Recensement

Le recensement se fera sur la commune entre le 19 janvier et 18 février 2023.

Un coordonnateur est désigné en la personne de Marion FEVRE, secrétaire de mairie.

Le recrutement de deux agents est à prévoir pour réaliser ce recensement et se déplacer dans chaque foyer de la commune.

4.3 Cours de yoga

Des cours de yoga et de méditation seront proposés à partir du mois de septembre dans la salle polyvalente les mercredis de 19h à 20h15.

4.4 Inclusion numérique

Des séances individuelles sont prévues à Lans aux dates suivantes : 13/09, 11/10, 15/11, 13/12 et le 17/01 de 9h à 12h (prise de rendez-vous au préalable obligatoire).

Des cours collectifs sont également programmés à Epervans à partir du mois de septembre et à Châtenoy-en-Bresse à partir du mois de novembre.

Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des administrés la commune.

4.5 Contrat d'entretien des chaudières

Dans l'optique de ne retenir qu'un seul prestataire pour les chaudières des bâtiments communaux M. BRUN a pris contact avec les trois entreprises actuellement en charge de l'entretien de ces chaudières, et deux ont répondu. Suite à ces propositions, la Société ATMC Girardeau est retenue.

4.6 Chantiers utiles

Les travaux ont été réceptionnés la deuxième quinzaine de juillet.

4.7 Lans'fer

Le président de l'association a été reçu par M le maire pour la nouvelle manifestation prévue le 25 septembre.

4.8 Recrutement - remplacement d'un employé municipal

La période de consultation concernant le poste à pouvoir a été prolongée. Des candidatures ont été reçues mais ne répondent que partiellement aux compétences requises concernant les spécificités du poste

4.9 Travaux d'assainissement Grande Rue

Une première réunion avec toutes les collectivités concernées (Grand Chalon, Département, Commune) et la société Guinot chargée des travaux par la communauté d'agglomération, est fixée le 6 septembre en mairie à 10h30.

4.10 Décret tertiaire

Mr BRUN fait un résumé sur l'application de ce décret. Dans un premier temps il s'agit de récupérer les données sur les consommations d'énergies des bâtiments communaux depuis 2011. La Société ENEDIS a été sollicitée pour la transmission de toutes ces informations. Cette étude sera la base de référence pour la mise en conformité de nos structures notamment par rapport aux réductions de consommations importantes qui doivent être réalisées dans le respect du calendrier établi par l'Etat (années 2030-2040-2050).

Seules sont concernées les unités tertiaires de 1000 m² et plus. Sur la commune, ce point est en cours de vérification.

Une première étude d'un projet concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du préau de l'école est en cours.

4.11 Journée citoyenne le 1^{er} octobre 2022

Mme Marchand fait le point sur cette journée à venir. Les travaux n'ont toujours pas été arrêtés.

Plusieurs propositions sont émises : buffet à livres à peindre, tables et bancs sur la place à nettoyer, peinture des gros bancs en bois stockés aux ateliers, réalisation et mise en place de la décoration pour Octobre Rose, réalisation pour une association d'un caisson bois pour le rangement d'une crêpière, peinture des bornes à incendie avec nettoyage des abords immédiats (si elles n'ont pas été terminées), nettoyage des déchets sur la commune, bardage du préau...

Il est proposé de terminer cette journée par un apéritif déjeunatoire, voire barbecue.

4.12 Plantations

M le Maire informe le Conseil que les travaux de préparation pour les plantations de peupliers et de feuillus situés Route de Saint-Christophe ainsi que vers la lagune, et réalisés par l'office national des forêts sont en cours

4.13 Université d'été du Grand Chalon

Les ateliers de cette traditionnelle journée auront lieu le 24 septembre 2022 matin. Une conférence inaugurale se tiendra le vendredi 23 au soir animée par M. Bruno Cautrès, politologue et chercheur CNRS au CEVIPOD.

4.14 Contes givrés

La soirée des Contes Givrés se déroulera lundi 17 Octobre 2022 à 20h 30 à la salle polyvalente.

4.15 Les Ptiots Lanniaux

Mme Marchand, M. Brun et M le Maire ont rencontré la Présidente et la Vice-présidente de l'association le 19 août dernier.

Le sujet portait principalement sur le remplacement de la titulaire au poste de secrétaire, qui se retirera après la prochaine assemblée générale qui aura lieu en mars 2023. Plusieurs solutions pour aider l'association dans la gestion de ce poste à pouvoir ont été évoquées avec comme propositions :

- Embauche d'une personne par la mairie, mise à disposition de l'association : cette possibilité n'est pas autorisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Trouver des solutions pour réduire les tâches attachées à ce poste
- Élection d'une vice-secrétaire

Les travaux du ménage ont été également abordés. Ce sont les bénévoles de l'association qui sont intervenus pour ce faire à deux reprises. Il est souhaitable qu'une autre organisation soit mise en place.

Une prochaine réunion avec les membres de l'association et le bureau est prévue le 20 Octobre prochain.

4.16 Lieu de stockage du matériel des associations

Des locaux sont à trouver pour répondre aux besoins des associations dont les bénévoles sont contraints de stocker du matériel chez eux, avec les contraintes que cela génère.

Intervention de M Lapostolle, autorisée par M le Maire, en matière d'environnement, qui propose d'intervenir auprès des membres du Conseil Municipal, en faisant une présentation sur les bons gestes à avoir et les mauvaises pratiques à améliorer sur la commune. Il souhaite partager ses connaissances et ses compétences.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 13 octobre 2022 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé M le Maire lève la séance à 22 h20.